

Guide Les villes "respire" de demain

Mis à jour le 27 novembre 2019

[Enregistrer dans mes ressources](#)

Le Réseau Action Climat a publié en septembre 2016 [un guide à destination des élus locaux pour les inciter à bâtir "des villes qui respirent"](#). Aménager les villes de façon à réduire les distances parcourues, apaiser le trafic routier et sa vitesse pour sécuriser les mobilités douces, améliorer les transports en commun, modérer la place de la voiture dans l'espace public : autant de leviers que les collectivités devraient activer pour agir de manière cohérente avec la lutte contre la pollution de l'air et les changements climatiques.

En plus de **dresser un constat des problématiques liées aux impacts des transports sur la santé et les changements climatiques**, cette publication du [Réseau Action Climat](#) présente les nouveaux leviers d'actions qui existent et sont à disposition des collectivités locales pour mieux réguler l'usage des véhicules motorisés et polluants qui causent de nombreuses nuisances en ville et privilégier les mobilités alternatives :

- **LEVIER 1 - Interdire ou limiter de manière permanente ou temporaire la circulation de certains véhicules** selon leur niveau de pollution atmosphérique comme le permet la récente loi de transition énergétique.
- **LEVIER 2 - Les maires peuvent désormais réduire la vitesse de circulation** en dessous des limites prévues par le code de la route sur tout ou partie des voies de l'agglomération. La limitation des vitesses peut donc baisser sur les rocades et la limite de 30 km/h peut devenir la règle et non plus l'exception en ville.
- **LEVIER 3 - À l'instar de nombreuses villes italiennes qui ont mis en œuvre des zones à trafic limité**, les petites, moyennes et grandes agglomérations françaises peuvent **créer des zones à circulation apaisée** pour mieux partager l'espace public et favoriser la mixité entre les modes.
- **LEVIER 4 - Une meilleure gestion du stationnement pour rééquilibrer le partage de la voirie.** La décentralisation et la dépénalisation du stationnement permet aux communes, aux groupements de communes et aux syndicats mixtes compétents pour l'organisation de la mobilité d'introduire dès 2018 une redevance pour non acquittement du paiement du stationnement sur voirie, les recettes devant être affectées à la mobilité durable.

Publication - Les villes "respire" de demain - RAC

Si vous ne parvenez pas à consulter le document, [cliquez ici](#).

Découvrez d'autres contenus similaires

- [Habiter durablement la ville de demain](#)

[Enregistrer](#)

- **À Douai, Projection du film DEMAIN**
- **Demain mon territoire ADEME**
[Enregistrer](#)
- **Podcast « On a goûté à demain »**
[Enregistrer](#)
- **Appel à contribution 21 solutions pour dem...**
- **Une semaine aux couleurs des villes et ter...**
- **Synthèse "gouvernance alimentaire dan...**
[Enregistrer](#)
- **Kit "construire son Agenda 21 de demain"**
[Enregistrer](#)
- **Publication "Les wateringues : hier,...**
[Enregistrer](#)
- **Retour sur la table-ronde "Le biogaz,...**
- **Indicateurs : demain le climat, premi...**
[Enregistrer](#)
- **« Demain notre commune » : un accompagneme...**

Abonnez-vous !Recevez le meilleur de l'information régionale DD & Climat

[S'inscrire](#)